

Réserve parlementaire

Avec la réserve parlementaire, les députés peuvent soutenir des investissements de proximité décidés par les collectivités locales et des activités menées par des associations. Je partage l'opinion de nombreux députés qui pensent que cette "réserve" n'a pas de raison d'être, puisque nous votons le budget de l'Etat.

En 2013, je n'ai pas eu accès à la réserve parlementaire, car j'ai été réélu député, après annulation du scrutin de juin 2012, lors d'une partielle en décembre 2012.

En 2014, j'ai soutenu **Sèvres 2015** (40 000 €) pour créer un lieu de mémoire génocide arménien, **Sur les bancs de l'école** (40 000 €) pour favoriser l'accès à l'école des enfants autistes, **Les Virades de l'Espoir** (30 000 €) pour vaincre la mucoviscidose.

En 2015, j'ai soutenu : les villes d'Antony (50 000 €) et de Châtenay-Malabry (50 000 €) pour le local de jumelage, ainsi que deux associations: **APRAHM-Autisme** (15 000 €) qui aide adolescents et jeunes adultes, autistes en révélant leurs dons de musiciens et gère deux foyers : Alternance à Bourg-la-Reine, Alternat à Antony ; **Force Hémato** (15 000 €), pour l'étude des leucémies aiguës et autres maladies du sang.

En 2016, j'ai consacré toute ma dotation (130 000 €) à **EliseCare**, ONG qui apporte une aide médicale d'urgence aux populations dans les zones de conflit, notamment en Irak et en Syrie.